

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingtième session du Comité pour les plantes
Dublin (Irlande), 22 – 30 mars 2012

Evaluation périodique des espèces de plantes incluses dans les annexes CITES

Vue d'ensemble

RAPPORT DU MEXIQUE

1. Le présent document a été soumis par l'autorité scientifique du Mexique*.

Introduction

2. L'examen périodique des annexes fait partie du mandat des comités scientifiques (plantes et animaux) comme l'indique l'annexe 2 de la résolution [Conf. 11.1 \(Rev. CoP15\)](#) "Constitution des comités", et le but est d'évaluer les espèces inscrites aux annexes de la CITES afin de déterminer si leur inscription reste justifiée, en tenant compte des données biologiques et de commerce international actualisées ainsi que des dispositions de la CITES sur les *Critères d'amendement des Annexes I et II* [résolution [Conf. 9.24 \(Rev. CoP15\)](#)].
3. La résolution [Conf. 14.8](#) "Examen périodique des annexes" décrit le processus de sélection des espèces et, à l'alinéa b), indique que le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes établiront un calendrier pour l'examen périodique et prépareront une liste des espèces dont ils proposent l'évaluation durant les deux prochaines périodes entre les sessions de la Conférence des Parties. La liste doit être établie à la première session des comités scientifiques qui suit la session de la Conférence des Parties marquant le début de la période d'examen.

Contexte

4. Durant la 19^e session du Comité pour les plantes (PC19, Genève 2011), la présidente du groupe de travail sur l'examen périodique a présenté le document [PC19 Doc. 13.1 \(Rev. 1\)](#) (Vue d'ensemble des espèces sous étude) avec une analyse sur les progrès des différents examens des espèces sélectionnées entre la CoP13 (Bangkok, 2004) et la CoP15 (Doha, 2010). Dans l'analyse, il était indiqué que 40% des examens avaient été terminés, 47% étaient en cours et 13% n'avaient pas encore de responsable assigné.
5. A la même réunion, le Mexique a présenté les résultats de l'examen périodique pour *Agave victoria-reginae* ([PC19 Inf. 15](#)), dans lequel il concluait que l'espèce devait être maintenue à l'Annexe II. Pour sa part, TRAFFIC Inde a présenté les résultats de l'examen périodique de *Saussurea costus* suggérant que l'espèce devait être maintenue à l'Annexe I ([PC19 Inf. 7](#), [Compte rendu résumé p. 23](#)).
6. Les espèces sélectionnées entre la CoP13 et la CoP15, dont l'examen est en cours [[PC19 Doc. 13.1 \(Rev. 1\)](#)] et dont les rapports respectifs n'ont en conséquence pas encore été remis figurent dans le tableau 1.

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

Tableau 1. Espèces sélectionnées pour examen entre les sessions de la CoP13 et de la CoP15, et pays de l'aire de répartition.

Espèces	Etats de l'aire de répartition
<i>Balmea stormiae</i>	Costa Rica et Guatemala
<i>Platymiscium pleiostachyum</i> et <i>Peristeria elata</i>	Costa Rica
<i>Tillandsia kautskyi</i> , <i>T. sprengeliana</i> et <i>T. sucrei</i>	Brésil
<i>Welwitschia mirabilis</i>	Namibie

Progrès et activités

7. Le 21 septembre 2011, le Secrétariat a envoyé la notification [No. 2011/038](#) "Examen périodique des espèces inscrites aux annexes CITES". Dans cette notification, les Parties responsables des examens périodiques des espèces mentionnées dans le tableau qui précède ont été priées de présenter leur rapport sur l'examen actualisé à la présidence du groupe de travail avant le 31 décembre 2011, pour que ces rapports puissent être inclus dans le présent rapport.

Réponses à la notification

8. Le 10 octobre 2011, par courrier électronique, la représentante régionale de l'Amérique centrale, du Sud et Caraïbes, M^{me} Dora Ingrid Rivera, a informé la présidente du groupe des points suivants:
- Concernant *Balmea stormiae*: ni le Costa Rica ni le Guatemala n'ont des informations sur l'espèce, néanmoins, compte tenu de l'absence de mouvements commerciaux, on pourrait envisager de supprimer cette espèce des annexes.
 - Concernant *Platymiscium pleiostachyum*: l'espèce n'est pas enregistrée au Costa Rica et il se pourrait qu'elle soit synonyme de *P. pinnatum* qui, elle, est présente dans le pays. Cependant, l'information reste à vérifier.
 - Concernant *Peristeria elata*: des informations ont été demandées sur les mouvements commerciaux aux organes de gestion du Costa Rica et du Panama, pour évaluer si l'espèce remplit encore les critères d'inscription aux annexes, mais aucune réponse n'a été reçue.
9. Le Brésil et la Namibie ont communiqué leur rapport sur les examens périodiques que ces pays coordonnent:
- Le Brésil a envoyé des rapports sur *Tillandsia kautskyi*, *T. sprengeliana* et *T. sucrei* qui sont inscrites à l'Annexe II en recommandant que les trois espèces soient supprimées des annexes car aucun commerce international n'est enregistré. D'autres informations figurent dans l'annexe 1 du présent rapport.
 - La Namibie a envoyé un rapport sur *Welwitschia mirabilis* inscrite à l'Annexe II. Elle signale que l'espèce n'est pas menacée par le commerce international car aucun commerce n'a été déclaré entre 2005 et 2009 et aucun cas de commerce illégal n'a été signalé, néanmoins, l'information sur la taille et l'état des populations est limitée. D'autres informations figurent dans l'annexe 2 du présent rapport.

Recommandations au Comité pour les plantes

10. Le Comité pour les plantes est invité à prendre note des progrès et à examiner les rapports communiqués par le Brésil et la Namibie.

EVALUATION PERIODIQUE DES ESPECES DE PLANTES INCLUSES DANS LES ANNEXES CITES

Evaluation périodique de *Tillandsia kautskyi* E. Pereira

1. Le présent document a été soumis par l'autorité scientifique du Brésil.
2. A sa 15^e session, le Comité pour les plantes (Genève, 2005) a établi une liste de taxons à inclure dans le processus d'examen périodique et à évaluer entre la 13^e et la 15^e sessions de la Conférence des Parties (Bangkok, Thaïlande 2004 et Doha, Qatar 2010, respectivement). Dans cette liste, *Tillandsia kautskyi*, Annexe II (1992), se trouve dans la rubrique 'Plantes ornementales, petits taxons'. La présente étude porte sur *Tillandsia kautskyi* E. Pereira, Annexe II – annotation #4 – qui se trouve sous la rubrique: plantes ornementales.
3. A la 19^e session du Comité pour les plantes (Genève, Suisse 2011), la présidente du groupe de travail sur l'examen périodique a demandé au Brésil de se charger de l'évaluation périodique de *Tillandsia kautskyi*, Annexe II (1992), une espèce endémique du Brésil qui figure dans l'annexe 3 du document PC19 Doc. 13.2.
4. L'autorité scientifique du Brésil, en la personne de M. Marcus Nadruz, chercheur au Jardin botanique de Rio de Janeiro, a rédigé le présent rapport.
5. L'objectif de l'étude était d'évaluer la situation de la population et les menaces auxquelles l'espèce est soumise en analysant sa taxonomie, sa répartition géographique actuelle et potentielle, l'habitat dans lequel on la trouve, la situation des populations, la biologie et les menaces. En outre, des informations ont été compilées sur l'utilisation et le commerce (légal et illégal), les espèces semblables et la conservation.
6. Avec les données obtenues, une fiche d'information a été constituée selon les différentes sections de l'annexe 6 de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP15) *Critères d'amendement des Annexes I et II*, avec des cartes de répartition et des photographies. L'information résumée figure dans l'annexe de ce rapport.
7. La carte de répartition a été établie à partir d'informations tirées de la Liste des espèces de plantes du Brésil (Forzza, R.C., Costa, A., Siqueira Filho, J.A. Martinelli, G. 2010. Bromeliaceae in Lista de Espécies da Flora do Brasil. Jardim Botânico do Rio de Janeiro. [<http://floradobrasil.jbrj.gov.br/2010/FB000066>]) et validées en coopération avec des spécialistes.
8. Aucun commerce international n'a été déclaré pour *T. kautskyi* et il n'existe pas de preuve de commerce illégal.

RESUME DE LA FICHE D'INFORMATION SUR *Tillandsia kautskyi* E. Pereira

1. Taxonomie

- 1.1 **Classe:** Monocotylédones
- 1.2 **Ordre:** Poales
- 1.3 **Famille:** Bromeliaceae
- 1.4 **Espèce:** *Tillandsia kautskyi* E. Pereira
- 1.5 **Synonymes scientifiques:** aucun
- 1.6 **Noms communs:** Tilandsia
- 1.7 **Numéro de code:** non applicable
- 1.8 **Examen taxonomique:**

L'examen taxonomique basé sur la morphologie, la répartition géographique et l'écologie des plantes conclut que l'espèce *Tillandsia kautskyi* est différente de *Tillandsia brachyphylla* par la concrescence des sépales et de *Tillandsia sprengeliana*, par l'inflorescence composée et les écailles glabres.

2. Vue d'ensemble

Voir la section d'introduction du document.

3. Caractéristiques de l'espèce

3.1 Aire de répartition

Tillandsia kautskyi est une espèce rare que l'on ne rencontre que dans la sierra de l'Etat d'Espirito Santo, sur les pentes montagneuses de la forêt atlantique et de la forêt ombrophile dense de montagne, entre 700 et 1200 m d'altitude, jusqu'à la frontière avec l'Etat de Rio de Janeiro. A ce jour, peu de spécimens ont été trouvés (figure 1).

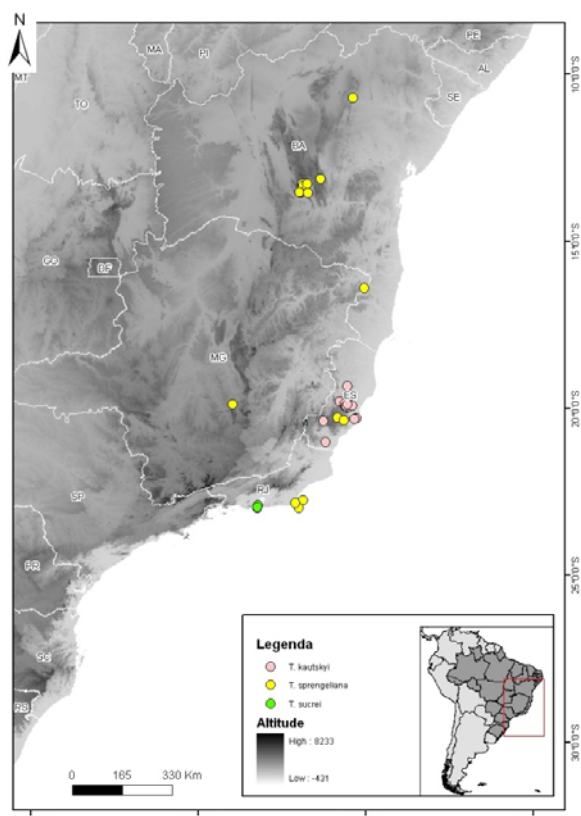


Figure 1: Répartition des espèces *T. suerei*, *T. kautskyi* et *T. sprengeliana*

3.2 Habitat

Plante mésophyte, elle vit comme une épiphyte, soit isolée, soit en petits groupes. Dans la zone de la Station écologique de Santa Lucia, dans l'Etat d'Espirito Santo, on trouve surtout cette espèce sur des arbres de grande taille, près de clairières où elle est plus exposée au vent. On la trouve aussi sur des affleurements rocheux.

3.3 Caractéristiques biologiques

Dans la forêt atlantique, les broméliacées représentent la plus grande source d'aliments pour les colibris. La pollinisation du genre *Tillandsia* est assurée avant tout par les papillons et la dispersion des graines par les oiseaux. En ce qui concerne la floraison, les études faites dans la région de la Station écologique de Santa Lucía ont conclu à une floraison annuelle comprise entre mai et septembre.

3.4 Caractéristiques morphologiques

Plantes à fleurs de 8-8,5 cm de haut, solitaires ou formant des groupes, épiphytes, héliophiles, mésophytes. **Racines** présentes sur la plante adulte. **Rhizome** court, de 4-10 cm de long, simple, sans tiges latérales. **Feuilles** 50-60, env. 4-6 cm de long, densément imbriquées, en général courbes; base de la feuille 0,8 à 1,4 cm de large, elliptique, légèrement canaliculée, charnue, densément lépidote, trichomes asymétriques absorbants, couvrant le bord de la feuille. **Tige principale** 2,5-6cm de long, ce qui équivaut à la taille de la feuille en rosette, délicate, légèrement courbe, glabre; bractées de la tige 3-4, supérieures 0,2cm de long, inférieures 3 cm de long, non laminaires, plus grandes que les entre-nœuds, imbriquées, elliptiques, de couleur rose. **Inflorescence paniculée** 4cm de long, 3 cm de diamètre, 4-12 branches, avec 2-4 fleurs, dressées ou légèrement ouvertes. **Bractées florales** 0,8 à 1,5 cm de long, s'étendant au-delà des sépales, 0,6 à 1,2 cm de large, elliptiques, acuminées, carénées, membraneuses, rosâtres ou rougeâtres, densément lépidotes. **Fleurs** 1,8-2cm de long, sessiles; **sépales** 0,9 à 1,5 cm de long, 0,3 cm de large, lancéolés, acuminés, libres, à peine lépidotes, non carénés mais avec la nervure centrale de couleur verte ou rosée. **Pétales** de 1,6 à 2,2 cm de long, 0,25 à 0,03 cm de large, elliptiques, bord entier, obtus, recourbés à l'anthèse, formant une corolle ouverte, partie supérieure rouge carmin ou rose foncé, partie vers la base blanche. **Étamines** 1,5 à 1,8 cm de long, correspondant pratiquement à la longueur totale des pétales, incluses, filaments de 1,3 à 1,5 cm de long, plats, droits ou dépassant légèrement sous l'anthère, blancs, anthères de 0,2 cm de long, 0,3 cm de large, linéaires, dorsifixes, non versatiles, de couleur brun-jaune. **Ovaire** 0,3 cm de long, 0,2 cm de diamètre, ovale, style 0,8-1cm de long, blanc, rouge vers l'apex, stigmate 0,1 cm de long, trilobé, simple, dressé.

3.5 Fonction de l'espèce dans son écosystème

Aucune donnée.

4. Etat et tendances

4.1 Tendance de l'habitat (*aucune donnée*)

4.2 Taille de la population (*aucune donnée*)

4.3 Structure de la population (*aucune donnée*)

4.4 Tendances de la population (*aucune donnée*)

4.5 Tendances géographiques (*aucune donnée*)

5. Menaces

Au fil des ans, la forêt atlantique de l'Etat d'Espirito Santo a été dégradée par l'agriculture et l'élevage et, aujourd'hui, il reste environ 10% de la forêt d'origine. Beaucoup de vestiges bien conservés se trouvent dans des aires protégées ou sur les affleurements rocheux, ce qui empêche l'utilisation et la gestion par l'homme.

6. Utilisation et commerce

Il n'y a pas de données sur l'utilisation et le commerce légal ou illégal.

7. Instruments juridiques

7.1 Au plan national

L'espèce se trouve sur la Liste des espèces de plantes menacées de l'Etat d'Espirito Santo, avec le statut "en danger d'extinction" en raison de la dégradation de l'habitat. Elle est également citée dans le règlement régissant la Liste nationale des espèces de plantes menacées, dans la catégorie "Données insuffisantes". Cette catégorie contient les espèces pour lesquelles il n'y a pas assez de données pour déterminer le risque d'extinction et accorde la priorité à la recherche pour obtenir ces données.

7.2 Au plan international

Le commerce international de l'espèce est réglementé par les dispositions de la CITES car elle est inscrite à l'Annexe II depuis 1992. En 1992, l'annotation #1 (qui exclut les graines, les spores, le pollen, les cultures de tissu et les plantules) lui a été assignée puis, à partir de 2010, l'annotation #4.

8. Mesures de contrôle

8.1 Au plan international

Les mesures de contrôle internationales sont appliquées par IBAMA, l'Institut de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables, organe de gestion et d'application de la CITES du Brésil, qui délivre les permis et certificats d'exportation et qui est chargé des lois d'application de la CITES au Brésil. IBAMA délivre aussi les autorisations d'exportation de la flore indigène du Brésil.

8.2 Au plan national

IBAMA, par l'intermédiaire du registre technique fédéral, a des informations sur tous les négociants de la flore indigène brésilienne.

8.3 Reproduction artificielle (aucune donnée)

8.4 Conservation de l'habitat

L'espèce est protégée dans les unités de conservation du Réseau national d'unités de conservation de la nature (connu sous le sigle de SNUC en portugais) de l'aire de protection de l'environnement du Pico Goiapaba-Açu et de la Réserve biologique Augusto Ruschi.

8.5 Mesures de sauvegarde

Il est recommandé de supprimer l'espèce de l'Annexe II car il n'y a pas de commerce international et que l'espèce se trouve dans des aires naturelles protégées.

9. Informations sur des espèces semblables (aucune donnée)

10. Consultations

Il n'est pas nécessaire de consulter d'autres Parties car l'espèce est endémique du Brésil.

11. Références

Clara P Esgario, André P Fontana & Ary G Silva. A flora vascular sobre rocha no Alto Misterioso, uma área prioritária para a conservação da Mata Atlântica no Espírito Santo, Sudeste do Brasil. *Natureza on line* 7 (2): 80-91. [on line].

MARTINELLI, G., VIEIRA, C.M., GONZALEZ, M., LEITMAN, P., PIRATININGA, A., COSTA, A.F. & FORZZA, R.C. 2008. Bromeliaceae da Mata Atlântica brasileira: lista de espécies, distribuição e conservação. *Rodriguésia* 59(1):209-258

MARTINELLI, G. ; VIEIRA, C. M. ; [LEITMAN, P.](#) ; [COSTA, A.](#) ; [FORZZA, R. C.](#) . Bromeliaceae. Plantas da Floresta Atlântica. In: João Renato Stehmann; Rafaela Campostrini Forzza; Alexandre Salino; Marcos Sobral; Denise Pinheiro da Costa e Luciana H. Yoshino Kamino. (Org.). Plantas da Floresta Atlântica. 1 ed. Rio de Janeiro: Jardim Botânico do Rio de Janeiro, 2009, v. 1, p. 186-204.

Tardivo, R.C. Inéd. Revisão taxonômica de Tillandsia L. subgênero Anoplophytum (Beer) Baker (Bromeliaceae). Tese de doutorado, Universidade de São Paulo, São Paulo, 2002.

Varassim, I.G. 2002. Estrutura espacial e temporal de uma comunidade de Bromeliaceae e seus polinizadores em Floresta Atlântica no Sudeste do Brasil. Tese de Doutorado. Universidade Estadual de Campinas, Campinas, São Paulo.

[WANDERLEY, M.G.L.](#) ; [LOUZADA, R. B.](#) ; SOUSA, G. M. ; LIMA, T. T. ; VERSIEUX, L. M. . Bromeliaceae. In: Ana Maria Giulietti; José Maria Cardoso da Silva; Alessandro Rapini; Luciano Paganucci de Queiroz & Maria José Gomes de Andrade. (Org.). Catálogo das espécies de plantas raras do Brasil. Belo Horizonte: Conservação Internacional do Brasil, 2009, p. 103-114.

EVALUATION PERIODIQUE DES ESPECES DE PLANTES INCLUSES DANS LES ANNEXES CITES

Evaluation périodique de *Tillandsia sucrei* Pereira

1. Le présent document a été soumis par l'autorité scientifique du Brésil.
2. A sa 15^e session, le Comité pour les plantes (Genève, 2005) a établi une liste de taxons à inclure dans le processus d'examen périodique et à évaluer entre la 13^e et la 15^e sessions de la Conférence des Parties (Bangkok, Thaïlande 2004 et Doha, Qatar 2010, respectivement). Dans cette liste, *Tillandsia sucrei* Pereira, Annexe II (1992), se trouve dans la rubrique 'Plantes ornementales, petits taxons'.
3. A la 19^e session du Comité pour les plantes (Genève, Suisse 2011), la présidente du groupe de travail sur l'examen périodique a demandé au Brésil de se charger de l'évaluation périodique de *Tillandsia sucrei*, Annexe II (1992), une espèce endémique du Brésil qui figure dans l'annexe 3 du document PC19 Doc. 13.2.
4. L'autorité scientifique du Brésil, en la personne de M. Marcus Nadruz, chercheur au Jardin botanique de Rio de Janeiro, a rédigé le présent rapport.
5. L'objectif de l'étude était d'évaluer la situation de la population et les menaces auxquelles l'espèce est soumise en analysant sa taxonomie, sa répartition géographique actuelle et potentielle, l'habitat dans lequel on la trouve, la situation des populations, la biologie et les menaces. En outre, des informations ont été compilées sur l'utilisation et le commerce (légal et illégal), les espèces semblables et la conservation.
6. Avec les données obtenues, une fiche d'information a été constituée selon les différentes sections de l'annexe 6 de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP15) *Critères d'amendement des Annexes I et II*, avec des cartes de répartition et des photographies. L'information résumée figure dans l'annexe de ce rapport.
7. La carte de répartition a été établie à partir d'informations tirées de la Liste des espèces de plantes du Brésil (Forzza, R.C., Costa, A., Siqueira Filho, J.A. Martinelli, G. 2010. Bromeliaceae in Lista de Espécies da Flora do Brasil. Jardim Botânico do Rio de Janeiro. [<http://floradobrasil.jbrj.gov.br/2010/FB000066>]) et validées en coopération avec des spécialistes.
8. Aucun commerce international n'a été déclaré pour *T. sucrei* et il n'existe pas de preuve de commerce illégal.

RESUME DE LA FICHE D'INFORMATION SUR *Tillandsia sucrei* Pereira

1. Taxonomie

1.1 **Classe:** Monocotylédones

1.2 **Ordre:** Poales

1.3 **Famille:** Bromeliaceae

1.4 **Espèce:** *Tillandsia sucrei* Pereira

1.5 **Synonymes scientifiques:** aucun

1.6 **Noms communs:**

1.7 **Numéro de code:** non applicable

1.8 **Examen taxonomique:**

L'examen taxonomique basé sur la morphologie, la répartition géographique et l'écologie des plantes conclut que l'espèce *Tillandsia sucrei* est semblable à *T. brachyphylla* par ses feuilles canaliculées et sa corolle rosâtre avec des nervures sinueuses. Cependant, on peut la différencier par la base large de la rosette large, qui n'est pas bulbiforme et par les étamines dont les filaments sont proéminents.

2. Vue d'ensemble

Voir la section d'introduction du document.

3. Caractéristiques de l'espèce

3.1 Aire de répartition

Tillandsia sucrei est endémique du Brésil et limitée au biome de la forêt atlantique de l'Etat de Rio de Janeiro (Figure 1).

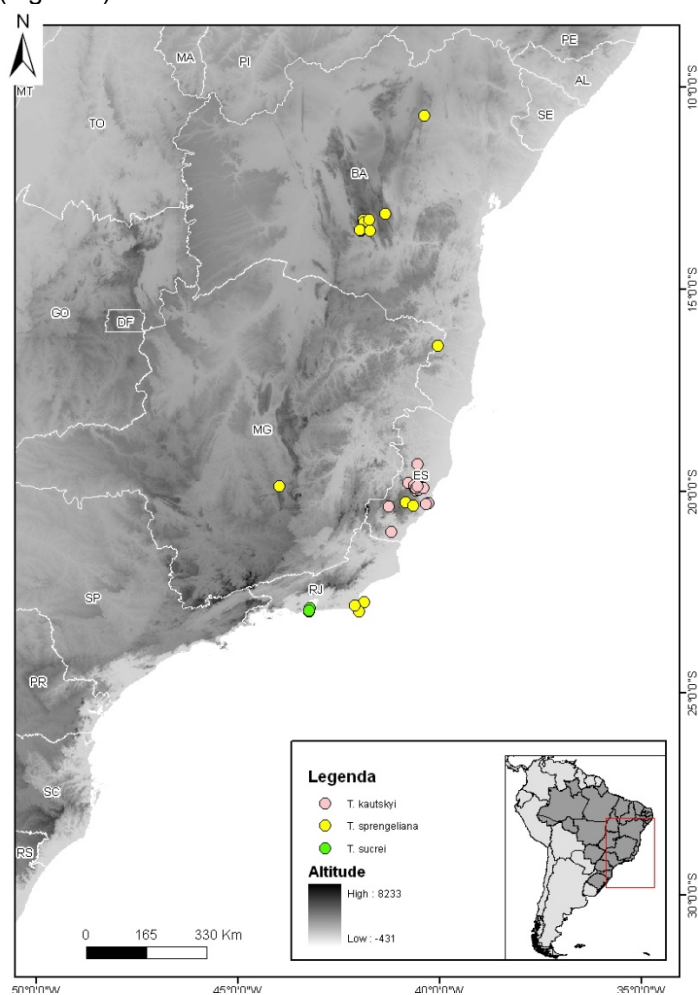


Figure 1: Répartition des espèces *T. sucrei*, *T. kautskyi* et *T. sprengeliana*.

3.2 Habitat

On la trouve du niveau de la mer jusqu'à 500 m d'altitude. Elle vit en groupes rupicoles, isolée ou en petits groupes sur des parois rocheuses escarpées d'accès difficile où elle est relativement bien protégée contre d'éventuels prélèvements.

3.3 Caractéristiques biologiques

Elle fleurit d'octobre à février.

3.4 Caractéristiques morphologiques

Plantes à fleurs de 3-6cm de haut, rupicoles, isolées ou formant de petits groupes. **Racines** présentes sur la plante adulte de 0,1 cm de diamètre, brun foncé. **Rhizome** 1-3cm- 0,3 cm de diamètre, brun foncé. **Feuilles** 20-24, 4 à 8 cm de long, dressées ou légèrement courbes, avec les feuilles extérieures fortement recourbées, de couleur vert-argenté; base de la feuille non distincte de 0,1 cm de long, 0,6 à 1,0 cm de large, largement triangulaire, lépidote à écailles blanches, glabre à la base, lame 3 à 5 cm de long, 0,4 à 0,7 cm de large, étroitement triangulaire, aiguë ou atténuée. **Tige principale** 2-3cm de long, dressée, en général plus courte que les feuilles. **Bractées** 3-4, 3 à 5 cm de long, 2-3 de large, subfoliées, imbriquées, de couleur rose. Inflorescence paniculée 1,0 à 3,5 cm de long, Diamètre de 2,5 à 3 cm, comprenant 3-9 branches. **Bractées primaires** 2,3 à 3 cm de long, 0,2 cm de large, légèrement plus courtes ou de la même taille que les épis, elliptiques ou ovales, aiguës, densément lépidotes avec écailles blanches, de couleur rose. **Branches** 2,5 à 3 cm de long, 2-5 fleurs, généralement avec bouton terminal stérile. **Bractées florales** 0,8 à 1,4 cm de long, 5-8 cm de large, acuminées, ovales, carénées, lépidotes avec écailles blanches épaisses, de couleur rose. **Fleurs** 2,8-3 cm de long, pédicellées, pédicelle 0,4 cm de long. **Sépales** 1,2 à 1,5 cm de long, 0,3 à 0,4 cm de large, lancéolés, aigus, le premier libre, les autres carénés sur 0,4 à 0,5 cm à la base, lépidotes avec écailles blanches, couleur rose. **Pétales** de 1,5 à 2,3 cm de long, 0,6 cm de large. En forme de spatule à l'apex, recourbés à l'anthèse, nervure sinueuse, rose foncé. **Étamines** 1,6 cm de long, incluses, de longueur égale à la partie basale des pétales, libres, filaments de 1,2 cm de long, dépassant sous l'anthère, partie dépassant 0,2 cm de long, anthères 0,3 cm de long, linéaires. **Ovaire** 0,4 cm de long, 0,3 cm de diamètre. **Style** 1,2 cm de long, plus long que les étamines; stigmate 0,1 cm de long, trilobé, simple, dressé.

3.5 Fonction de l'espèce dans son écosystème

Aucune donnée.

4. Etat et tendances

4.1 Tendances de l'habitat (aucune donnée)

4.2 Taille de la population (aucune donnée)

4.3 Structure de la population (aucune donnée)

4.4 Tendances de la population

Il n'y a aucune estimation des tendances de la population.

4.5 Tendances géographiques

Il n'y a pas d'information précise sur les tendances géographiques de *T. sucrei* dans le temps.

5. Menaces

Compte tenu de l'occurrence extrêmement limitée de l'espèce, toute modification de son habitat peut entraîner une disparition complète de la plante à l'état sauvage. Sa présence dans des aires intégralement protégées ainsi que les difficultés d'accès à sa population actuelle expliquent que l'espèce ne soit pas confrontée à des menaces immédiates.

6. Utilisation et commerce

Il n'y a pas de données sur l'utilisation et le commerce légal ou illégal.

7. Instruments juridiques

7.1 Au plan national

L'espèce se trouve sur la Liste des espèces de plantes menacées de l'Etat d'Espírito Santo, avec le statut "en danger d'extinction" en raison de la dégradation de l'habitat. Elle est également citée dans le règlement régissant la Liste nationale des espèces de plantes menacées, dans la catégorie "Données insuffisantes". Cette catégorie contient les espèces pour lesquelles il n'y a pas assez de données pour déterminer le risque d'extinction et accorde la priorité à la recherche pour obtenir ces données.

7.2 Au plan international

Le commerce international de l'espèce est réglementé par les dispositions de la CITES car elle est inscrite à l'Annexe II depuis 1992. En 1992, l'annotation #1 (qui exclut les graines, les spores, le pollen, les cultures de tissu et les plantules) lui a été assignée puis, à partir de 2010, l'annotation #4.

8. Mesures de contrôle

8.1 Au plan international

Les mesures de contrôle internationales sont appliquées par IBAMA, l'Institut de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables, organe de gestion et d'application de la CITES du Brésil, qui délivre les permis et certificats d'exportation et qui est chargé des lois d'application de la CITES au Brésil. IBAMA délivre aussi les autorisations d'exportation de la flore indigène du Brésil.

8.2 Au plan national

IBAMA, par l'intermédiaire du registre technique fédéral, a des informations sur tous les négociants de la flore indigène brésilienne.

8.3 Reproduction artificielle

Aucune donnée.

8.4 Conservation de l'habitat

L'espèce est protégée dans les unités de conservation du Réseau national d'unités de conservation de la nature (SNUC) du Parc national de Tijuca, qui se trouve dans la zone urbaine de l'Etat de Rio de Janeiro.

8.5 Mesures de sauvegarde

Il est recommandé de supprimer l'espèce de l'Annexe II car il n'y a pas de commerce international et que l'espèce se trouve dans des aires naturelles protégées.

9. Informations sur des espèces semblables

10. Consultations

Il n'est pas nécessaire de consulter d'autres Parties car l'espèce est endémique du Brésil.

11. Références

David H. Benzing. Bromeliaceae: Profile of an adaptive radiation. Cambridge University Press. 2000.

MARTINELLI, G., VIEIRA, C.M., GONZALEZ, M., LEITMAN, P., PIRATININGA, A., COSTA, A.F. & FORZZA, R.C. 2008. Bromeliaceae da Mata Atlântica brasileira: lista de espécies, distribuição e conservação. Rodriguésia 59(1):209-258

MARTINELLI, G. ; VIEIRA, C. M. ; [LEITMAN, P.](#) ; [COSTA, A.](#) ; [FORZZA, R. C.](#) . Bromeliaceae. Plantas da Floresta Atlântica. In: João Renato Stehmann; Rafaela Campostrini Forzza; Alexandre Salino; Marcos Sobral; Denise Pinheiro da Costa e Luciana H. Yoshino Kamino. (Org.). Plantas da Floresta Atlântica. 1 ed. Rio de Janeiro: Jardim Botânico do Rio de Janeiro, 2009, v. 1, p. 186-204.

Tardivo, R.C. Inéd. Revisão taxonômica de Tillandsia L. subgênero Anoplophytum (Beer) Baker (Bromeliaceae). Tese de doutorado, Universidade de São Paulo, São Paulo, 2002.

EVALUATION PERIODIQUE DES ESPECES DE PLANTES INCLUSES DANS LES ANNEXES CITES

Evaluation périodique de *Tillandsia sprengeliana* Klotzsch ex Mez, Mart.

1. Le présent document a été soumis par l'autorité scientifique du Brésil.
2. A sa 15^e session, le Comité pour les plantes (Genève, 2005) a établi une liste de taxons à inclure dans le processus d'examen périodique et à évaluer entre la 13^e et la 15^e sessions de la Conférence des Parties (Bangkok, Thaïlande 2004 et Doha, Qatar 2010, respectivement). Dans cette liste, *Tillandsia sprengeliana* Klotzsch ex Mez, Mart., Annexe II (1992), se trouve dans la rubrique 'Plantes ornementales, petits taxons'.
3. A la 19^e session du Comité pour les plantes (Genève, Suisse 2011), la présidente du groupe de travail sur l'examen périodique a demandé au Brésil de se charger de l'évaluation périodique de *Tillandsia sprengeliana*, Annexe II (1992), une espèce endémique du Brésil qui figure dans l'annexe 3 du document PC19 Doc. 13.2.
4. L'autorité scientifique du Brésil, en la personne de M. Marcus Nadruz, chercheur au Jardin botanique de Rio de Janeiro, a rédigé le présent rapport.
5. L'objectif de l'étude était d'évaluer la situation de la population et les menaces auxquelles l'espèce est soumise en analysant sa taxonomie, sa répartition géographique actuelle et potentielle, l'habitat dans lequel on la trouve, la situation des populations, la biologie et les menaces. En outre, des informations ont été compilées sur l'utilisation et le commerce (légal et illégal), les espèces semblables et la conservation.
6. Avec les données obtenues, une fiche d'information a été constituée selon les différentes sections de l'annexe 6 de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP15) *Critères d'amendement des Annexes I et II*, avec des cartes de répartition et des photographies. L'information résumée figure dans l'annexe de ce rapport.
7. La carte de répartition a été établie à partir d'informations tirées de la Liste des espèces de plantes du Brésil (Forzza, R.C., Costa, A., Siqueira Filho, J.A. Martinelli, G. 2010. Bromeliaceae in Lista de Espécies da Flora do Brasil. Jardim Botânico do Rio de Janeiro. [<http://floradobrasil.jbrj.gov.br/2010/FB000066>]) et validées en coopération avec des spécialistes.
8. Aucun commerce international n'a été déclaré pour, *T. sprengeliana* et il n'existe pas de preuve de commerce illégal.

RESUME DE LA FICHE D'INFORMATION SUR *Tillandsia sprengeliana* Klotzsch ex Mez, Mart.

1. Taxonomie

1.1 **Classe:** Monocotylédones

1.2 **Ordre:** Poales

1.3 **Famille:** Bromeliaceae

1.4 **Espèce:** *Tillandsia sprengeliana* Klotzsch ex Mez, Mart.

1.5 **Synonymes scientifiques:** aucun

1.6 **Noms communs:** Tilandsia

1.7 **Numéro de code:** non applicable

1.8 **Examen taxonomique:**

L'examen taxonomique basé sur la morphologie, la répartition géographique et l'écologie des plantes conclut que l'espèce *Tillandsia sprengeliana* est semblable à *T. brachyphylla*. Néanmoins, elle se caractérise par des bractées florales ovales, cuspidées, carénées, glabres et des sépales postérieurs légèrement concrescents et glabres.

2. Vue d'ensemble

Voir la section d'introduction du document.

3. Caractéristiques de l'espèce

3.1 Are de répartition

Tillandsia sprengeliana est endémique du Brésil où on la trouve dans les Etats de Rio de Janeiro et Bahia. Dans l'Etat de Rio de Janeiro, elle est présente de la région de Macaé jusqu'à Punta Negra et elle est surtout abondante dans l'île de Cabo Frio où plusieurs spécimens ont été prélevés. On la trouve dans les régions de la Mata Atlântica (forêt atlantique) et du Cerrado (Figure 1).

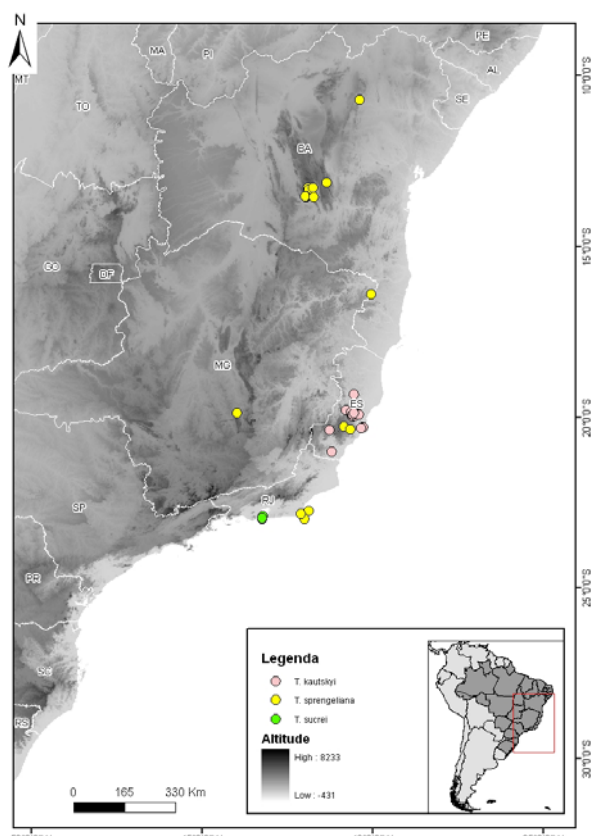


Figure 1: Aire de répartition des espèces *T. sucrei*, *T. kautskyi* et *T. sprengeliana*.

3.2 Habitat

L'espèce est épiphyte ou rupicole, mésophyte. Autrefois, la présence de l'espèce était surtout attestée dans la végétation côtière de l'Etat de Rio de Janeiro. Néanmoins, des mentions récentes de l'espèce dans les régions de Campo Rupestre, dans l'Etat de Bahia, démontrent une grande plasticité du point de vue de l'habitat.

3.3 Caractéristique biologiques

Elle fleurit d'octobre à janvier.

3.4 Caractéristiques morphologiques

Plantes à fleurs de 8,5-11cm de haut, poussant seules ou en petits groupes, épiphytes, mésophytes. **Racines** présentes sur la plante adulte. **Rhizome** court 1 à 2,5 cm de long, non ramifié. **Feuilles** de 4,5 à 6,5 cm de long, 0,6 cm de large, densément imbriquées, base de la feuille de 0,8 à 1,2 cm de large, peu distincte, orbiculaire; lame 3-6 cm de long, 0,5 à 0,7 cm de large, étroitement triangulaire, acuminée, charnue, légèrement canaliculée, lépidoïde, trichomes asymétriques absorbants couvrant le bord des feuilles, grise, donnant à la plante une couleur vert-grisâtre. **Tige principale** 2,5 à 5,0 cm de large, équivalant à la rosette, mince, droite ou légèrement courbée, glabre. **Bractées** 2cm de long, 0,7 cm de large, elliptiques, acuminées dans le sens de la longueur, rouge pâle, le feuillage inférieur est plus long que les entre-nœuds, imbriquées, densément lépidoïde. **Inflorescence** 2,5 à 3,5 cm de long, 3cm de diamètre, dépassant la rosette de feuilles, elliptiques ou arrondies, simples, épis avec 10 fleurs groupées ou paniculées, avec 4-10 branches, avec 1-3 fleurs, avec une fleur rudimentaire, stérile et dressée à la partie supérieure ou légèrement ouverte, rachis glabre. **Bractées primaires** 2cm de long, égales ou plus longues que les branches, acuminées, ovales, renflées, roses, glabres ou lépidoïdes vers l'apex. **Bractées florales** 1,0 à 1,8 cm de long, 0,8 à 1,0 cm de large, dépassant des sépales, ovales, cuspidées, les bractées inférieures distinctement carénées, membraneuses, glabres, rouge ou saumon. Fleurs de 1,8 à 2,0 cm de long, sessiles. **Sépales** 0,9 à 1,3 cm de long, 0,3 cm de large, lancéolés, ceux de la partie postérieure légèrement concrescents à la base, acuminés, mais avec nervure centrale épaisse, glabre, verdâtre. **Pétales** de 1,5 à 2,0 cm de long, 0,25 cm-0,35 cm de large, elliptiques, dressés à l'anthèse, formant une corolle fermée, base de couleur blanche, rose ou pourpre vers l'apex. **Étamines** 1,6 cm de long, de taille quasi égale à la longueur totale des pétales, incluses, filaments de 1,2 à 1,4 cm de long, libres, plats, ne dépassant pas, dressés, blancs, anthères 0,2 cm de long, 0,03 cm de large, linéaires, dorsifixes, de couleur ocre. **Ovaire** 0,2 cm de long, 1 cm de diamètre, 0,8 cm de long, blanc, stigmate 0,1 cm de long, trilobé, rouge.

3.5 Fonction de l'espèce dans son écosystème

Aucune donnée.

4. Etat et tendances

4.1 Tendances de l'habitat (aucune donnée)

4.2 Taille de la population (aucune donnée)

4.3 Structure de la population

Tillandsia sprengeliana présente une fréquence absolue de 10,26 et une densité absolue de 0,81 dans le Morro do Pai Inácio, Etat de Bahia. Dans la région côtière de l'Etat de Rio de Janeiro, l'espèce présente une constance intermédiaire, ce qui la rend caractéristique de la région.

4.4 Tendances de la population

Il n'y a aucune estimation de la tendance de la population.

4.5 Tendances géographiques

Il n'existe pas d'information précise sur la tendance géographique de *T. sprengeliana* à travers le temps.

5. Menaces

Les principales menaces pour cette espèce concernent la perte et la dégradation de l'habitat. La région côtière de l'Etat de Rio de Janeiro est touchée par une forte spéculation immobilière et l'occupation anarchique du territoire, ce qui affecte directement la végétation.

6. Utilisation et commerce

Il n'y a pas de données sur l'utilisation ni sur le commerce légal ou illégal.

7. Instruments juridiques

7.1 Au plan national

L'espèce se trouve sur la Liste des espèces de plantes menacées de l'Etat d'Espirito Santo, avec le statut "en danger d'extinction" en raison de la dégradation de l'habitat. Elle est également citée dans le règlement régissant la Liste nationale des espèces de plantes menacées, dans la catégorie "Données insuffisantes". Cette catégorie contient les espèces pour lesquelles il n'y a pas assez de données pour déterminer le risque d'extinction et accorde la priorité à la recherche pour obtenir ces données.

7.2 Au plan international

Le commerce international de l'espèce est réglementé par les dispositions de la CITES car elle est inscrite à l'Annexe II depuis 1992. En 1992, l'annotation #1 (qui exclut les graines, les spores, le pollen, les cultures de tissu et les plantules) lui a été assignée puis, à partir de 2010, l'annotation #4.

8. Mesures de contrôle

8.1 Au plan international

Les mesures de contrôle international sont appliquées par IBAMA, l'Institut de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables, organe de gestion et d'application de la CITES au Brésil, qui délivre les permis et certificats d'exportation et se charge de l'application de la CITES au Brésil. IBAMA délivre aussi les autorisations d'exportation de la flore indigène du Brésil.

8.2 Au plan national

IBAMA, par l'intermédiaire du registre technique fédéral, tient un registre de tous les commerçants de la flore indigène brésilienne.

8.3 Reproduction artificielle (aucune donnée)

8.4 Conservation de l'habitat

L'espèce est protégée dans les unités de conservation du Réseau national d'unités de conservation de la nature (SNUC) du Parc national de la Chapada Diamantina, de l'aire protégée de l'environnement de la Sierra del Barbados, de l'aire d'intérêt écologique du Río del Cuentas, du Refuge de faune sauvage de la forêt nationale de Muriquis, du Parc étatique de Fuente Grande et de la Réserve extractive marine de Arraial do Cabo.

8.5 Mesures de sauvegarde

Il est recommandé de supprimer l'espèce de l'Annexe II car il n'y a pas de commerce international de l'espèce et que celle-ci est protégée dans des aires protégées.

9. Informations sur des espèces semblables

10. Consultations

Il n'est pas nécessaire de consulter d'autres Parties car l'espèce est endémique du Brésil.

11. Références

CONCEIÇÃO, A. A. ; [GIULIETTI, A. M.](#) ; [MEIRELLES, S. T.](#) . Ilhas de vegetação em afloramento de quartzito-arenito no Morro do Pai Inácio, Chapada Diamantina, Bahia, Brasil. Acta Botanica Brasilica, v. 21, p. 335-347, 2007.

MOURA, R. L. ; COSTA, A. F. ; [ARAUJO, D. S. D.](#) . A família Bromeliaceae nas restingas fluminenses: florística e fitogeografia. Arquivos do Museu Nacional, v. 65, p. 139-168, 2007.

Tardivo, R.C. Inéd. Revisão taxonômica de Tillandsia L. subgênero Anoplophytum (Beer) Baker (Bromeliaceae). Tese de doutorado, Universidade de São Paulo, São Paulo, 2002.

VERSIEUX, L. M. ; [WENDT, T.](#) ; [LOUZADA, R. B.](#) ; [WANDERLEY, M.G.L.](#) . Bromeliaceae da Cadeia do Espinhaço. Megadiversidade (Belo Horizonte), v. 4, p. 98-110, 2008.

[WANDERLEY, M.G.L.](#) ; [LOUZADA, R. B.](#) ; SOUSA, G. M. ; LIMA, T. T. ; VERSIEUX, L. M. . Bromeliaceae. In: Ana Maria Giulietti; José Maria Cardoso da Silva; Alessandro Rapini; Luciano Paganucci de Queiroz & Maria José Gomes de Andrade. (Org.). Catálogo das espécies de plantas raras do Brasil. Belo Horizonte: Conservação Internacional do Brasil, 2009, v., p. 103-114.



REPUBLIC OF NAMIBIA

MINISTRY OF ENVIRONMENT AND TOURISM

Tel: +264-61-2842111
Fax: +264-61-259101
E-mail: knghidinwa@met.na

Private Bag 13306
WINDHOEK
NAMIBIA

20 December 2011

To: Ms P. Davila-Aranda
The Chair
Intercessional Working Group for the Periodic Review of CITES Appendices (PC19)
Facultad de Estudios Superiores Iztacala (FES Iztacala)
Av. De los Barrios #1
Col. Los Reyes Iztacala
Tlanepantla
MEXICO, 54090

Dear Madam,

RE: Update Report on Periodic Review of *Welwitschia mirabilis*

1. Kindly find herewith the report for *Welwitschia mirabilis* to PC19's intercessional working group for the periodic review of species included in the CITES Appendices.
2. The report was initially submitted to PC18.
3. It has been revised for the present reporting, with only minor changes.
4. The conclusion remains the same, that:
 - i) CITES records show low trade in the species since listing.
 - ii) No trade has been recorded from 2006 to present. *gel*
 - iii) The Namibian CITES Management Authority is not aware of any cases of illegal trade since listing.
 - iv) Available information on wild population status and trend is not enough to fully assess threats.

Yours Sincerely,

K. Nghidinwa
Principal Conservation Scientist
CITES Management Authority - Namibia



Welwitschia mirabilis

A) Data from CITES documents and UNEP sources

1. Rationale for present listing in the Appendices (whenever available)

No information available pertaining to rationale for initial listing. The species was first listed in CITES Appendix I in 1975 before Namibia became a member state of CITES. In 1990 it was downlisted to Appendix II, its current listing.

2. Trade data (Source: <http://www.unep-wcmc-apps.org/citetrade/report.cfm>, accessed 20Dec2011)

Year	Importer	Exporter	Origin	Imp Quantity	Imp Unit	Imp Term	Imp Purpose	Imp Source	(Re-)Exp Quantity	(Re-)Exp Unit	(Re-)Exp Term	(Re-)Exp Purpose	(Re-)Exp Source
2000	JP	US							3		live	B	A
2000	TH	US		2		live		A					
2000	TH	US							2		live	B	A
2000	TW	US							8		live	B	A
2000	AU	ZA							1		seeds	T	A
2000	DE	ZA							1		seeds	T	A
2000	FR	ZA							100		seeds	T	A
2000	NL	ZA							100		seeds	T	A
2001	GB	ZA							3		timber pieces	Q	A
2001	ZA	GB		1		timber pieces	Q	A					
2001	ZA	GB	ZA						1		dried plants	Q	A
2001	AW	US							2		live	B	A
2001	JP	US		30		live	T	A					
2001	JP	US							33		live	B	A
2002	JP	US							9		live	B	A
2003	JP	ZA							155		live	T	A
2004	DE	ZA		30		live	T	A	30		live	T	A
2004	JP	ZA		130		live	T	A					
2004	JP	ZA							155		seeds	T	A
2005	ZA	NA		1		stems	P	U					
2005	ZA	NA							1		stems	P	W
2009	DE	NA		55		dried plants	S	W					
2009	DE	NA							55		specimen s	S	W
2009	US	NA							0.1	KIL	roots	S	W
2009	SG	TH							2		live	T	A
2010	US	NA		50		specimens	S	W					

B) Data from national CITES sources or other sources

3. Evidence of illegal trade

Welwitschia mirabilis Hook.f. (Gnetales: Welwitschiaceae) is biologically unique and a tourist attraction. There are however no cases of illegal trade reported to the Namibian CITES Authority.

4. Population status and trend

The species is not listed on the IUCN Red List, but is protected in Namibia by the Nature Conservation Ordinance number 4 of 1975.

W. mirabilis is endemic to the Namib Desert, which encompasses western Namibia and south-western Angola. Its occurrence is limited to small, disjunct areas of the central and northern Namib Desert, ranging from near Homeb in Namibia's Kuiseb river valley to just south of Mossamedes in Angola. At the local scale the species has been described as uncommon to common, forming the dominant woody species in some localities. *W. mirabilis* has a very low regeneration rate, being maintained mainly by longevity.

Although the biology of *W. mirabilis* has been much researched (see Henschel and Seely 2000 for a comprehensive bibliography), the literature addressing population status and trend is limited. Henschel and Seely (2000) report on a long-term study conducted 1985 – 1998 on a population in the central Namib. They indicate that this population seems to be growing eastwards, since younger plants were consistently found on the eastern side – probably a result of seed dispersal by the western wind. The data from the study also show a more or less constant growth rate of individual plants over the study period, after taking into consideration the seasonal and annual fluctuations which appear to be driven by rainfall. There is however no indication in the paper whether as a whole the population studied decreased or grew over the 14-year period.

References

- Bornman, CH (1972) *Welwitschia mirabilis*: das widersprüchlichste Gewächs der Namib. *Endeavour* (German edition) 31: 95–99.
- Craven, P and Marais, C (1992) *Damaraland Flora: Spitzkoppe, Brandberg, Twyfelfountain*. Gamsberg Macmillan Publishers, Windhoek. 127 pp.
- Curtis, BA and Mannheimer, CA (2005) *Tree Atlas of Namibia*. Windhoek: National Botanical Research Institute. 688 pp.
- Henschel, JR and Seely, MK (2000) Long-term growth patterns of *Welwitschia mirabilis*, a long lived plant of the Namib Desert (including a bibliography). *Plant Ecology* 150: 7–26.
- IUCN (2008) 2008 IUCN Red List of Threatened Species. <www.iucnredlist.org>. Downloaded on 27 November 2008.
- Loots, S (2005) *A Red Data Book of Namibian Plants*. Southern African Botanical Diversity Network Report 38. SABONET, Pretoria.

5. Impact of international trade on natural population(s)

The Namibian CITES authorities have not recorded significant international trade in *W. mirabilis* or any illegal trade since listing of the species. Hence threats to natural populations may more likely come from other aspects, such as habitat disturbance, rather than from trade.

6. Evaluation

Application of Criteria Conf. Res. 9.24 (Rev. CoP 13), see Annex 1 of this document.

7. Conclusions (final report)

Over the period of the CITES listing there has been insignificant legal trade in *Welwitschia mirabilis* and no trade was recorded between 2005 and 2009. There is no illegal trade recorded by CITES in Namibia. Information on the population status and size is limited.

Criteria Conf. Res. 9.24 (Rev. CoP 13)

Definitions, explanations and guidelines see <http://www.cites.org/eng/res/09/09-24R13.shtml>

Evaluation of taxa listed in Appendix II

Appendix II shall include:
(a) all species which although not necessarily now threatened with extinction may become so unless trade in specimens of such species is subject to strict regulation in order to avoid utilization incompatible with their survival; and
(b) other species which must be subject to regulation in order that trade in specimens of certain species referred to in sub-paragraph (a) of this paragraph may be brought under effective control.

Criteria for the inclusion of species in Appendix II in accordance with Article II, paragraph 2 (a), of the Convention

The following criteria must be read in conjunction with the definitions, explanations and guidelines listed in Annex 5 of the Resolution.

A species should be included in Appendix II when, on the basis of available trade data and information on the status and trends of the wild population(s), **at least one** of the following criteria is met:

Criterion	Application to taxon under review	Conclusion		
		met	not met	unclear
It is known, or can be inferred or projected, that the regulation of trade in the species is necessary to avoid it becoming eligible for inclusion in Appendix I in the near future.				√
It is known, or can be inferred or projected, that regulation of trade in the species is required to ensure that the harvest of specimens from the wild is not reducing the wild population to a level at which its survival might be threatened by continued harvesting or other influences.			√	

Criteria for the inclusion of species in Appendix II in accordance with Article II, paragraph 2 (b), of the Convention

Species may be included in Appendix II in accordance with Article II, paragraph 2 (b), if **either one** of the following criteria is met:

Criterion	Application to taxon under review	Conclusion		
		met	not met	unclear
("look-alikes") The specimens of the species in the form in which they are traded resemble specimens of a species included in Appendix II under the provisions of Article II, paragraph 2 (a), or in Appendix I, such that enforcement officers who encounter specimens of CITES-listed species, are unlikely to be able to distinguish between them (is CITES Identification Material available?)			√	
There are compelling reasons other than those given in criterion A above to ensure that effective control of trade in currently listed species is achieved.			√	

C. J. J.

